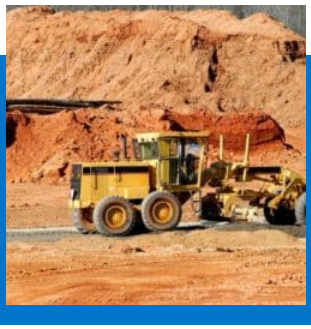


ATTESTATION - R482 - Formation engins de chantier (catégories A à G) - Recyclage

Personnes concernées

Toute personne appelée à conduire un engin de chantier, appartenant à l'une des catégories de la recommandation R.482 de la CNAM

Objectifs de la formation

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier en situation de travail, communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, et lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Il devra maîtriser la conduite des engins d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R.482 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et obtenir une attestation de conduite en sécurité de la catégorie visée

Contexte

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans l'arrêté du 26 septembre 2025

Contenu de la formation

FORMATION THÉORIQUE (COMMUNE À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES DE LA R.482)
Après le retour d'expérience et l'évaluation des acquis, les objectifs suivants seront actualisés :
– Connaître la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation des engins de chantier.
– Connaitre la technologie des engins, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables.
– Identifier les différentes catégories d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
– Connaitre et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier , sur chantier ou sur voie publique.
– Connaitre et maitriser les risques liés à l'utilisation des engins.
– Identifier les risques et mettre en oeuvre les moyens permettant de les prévenir.
– Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des engins.
FORMATION PRATIQUE (SUR LA CATÉGORIE CONCERNÉE)
Après le retour d'expérience et l'évaluation des acquis, les objectifs suivants seront actualisés :
– Conduire en sécurité un engin de chantier représentatif de la recommandation R.482 de la CNAM (en production et hors production).
– Circuler sur différents sols , dans différentes conditions de stabilité.
– Communiquer, comprendre, mettre en œuvre la gestuelle de commandement.
– Réaliser des opérations : d'élingage, de levage, de terrassement, de transfert de matériaux, de compactage, de réglage, de chargement de charges.
– Conduire un engin au moyen d'une télécommande (uniquement en option).
– Effectuer un chargement et déchargement sur un porte-engins.
– Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance)



ATTESTATION - R482 - Formation engins de chantier (catégories A à G) - Recyclage

Prérequis
Etre titulaire d'un CACES®R372m ou R482 ou d' une attestation de conduite en sécurité des engins de chantier et justifier d'une expérience dans la conduite des engins

Durée
1 à 3 jours.
Variable selon : l'expérience de l'apprenant et le centre de formation.
Durée pour plusieurs catégories : sur devis.

Formateurs
Formateur spécialisé en conduite en sécurité, justifiant d'une expérience dans les travaux publics ou la conduite d'engins. Il est formé à la pédagogie via le process City'Pro

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement et attestation de stage

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro ou dans l'entreprise du candidat si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la formation à la conduite ciblée.

Méthodes pédagogiques
Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient.
Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Evaluation théorique sous la forme d'un QCM concernant les engins de chantier. Evaluation pratique lors d'une mise en situation pratique.
Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée.

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info